Institut Traditionnel
d'Enseignement du QI GONG

龍 庵

Ecole WUDANG XINYI TAIJI QI GONG

Programme général des séminaires

« ARTS COPRORELS TAIJI »

Saison 2026 – 2027

PARIS - BRUXELLES

Charleville-Mézières

TAIJIZHANG

« LA PAUME DU TAIJI »

PARIS

Les 19-20 JUIN 2027 avec Patrice PUJOL

Au centre d'arts martiaux et énergétiques chinois *(gare TGV et gîte possible sur place)*

Apprentissage et perfectionnement de la forme intégrale

Avec Session annuelle de certification – pour les étudiants remplissant les conditions

Bruxelles

« Session de printemps »

Les 01-02 mai 2027 avec Giuseppe FERRARO

A la maison Notre Dame du chant d'oiseau *(possibilité d'hébergement sur place)*

Apprentissage et perfectionnement de la forme intégrale

Avec Session annuelle de certification – pour les étudiants remplissant les conditions

Pour Bruxelles le formulaire hébergement et repas sera envoyé à la suite de votre inscription

TAIJISHAN

« L'éventail du taiji »

Charleville-Mézières

« Session d'automne »

Les 22-23 octobre 2026 avec Bruno ROGISSART

Au centre d'arts martiaux et énergétiques chinois *(gare TGV et gîte possible sur place)*

Apprentissage des sections 1 à 4 ou de la forme intégrale en fonction de votre niveau

Avec Session annuelle de certification – pour les étudiants remplissant les conditions

Bruxelles

« Session de printemps »

Les 29-30 avril 2027 avec Claude-José CIR

A la maison Notre Dame du chant d'oiseau *(possibilité d'hébergement sur place)*

Apprentissage des sections 1 à 4 ou de la forme intégrale en fonction de votre niveau

Avec Session annuelle de certification – pour les étudiants remplissant les conditions

Pour Bruxelles le formulaire hébergement et repas sera envoyé à la suite de votre inscription

TAIJIJIAN

« L'Epée du taiji »

Charleville-Mézières

« Session d'automne »

Les 20-21 Octobre 2026 avec Bruno ROGISSART

Au centre d'arts martiaux et énergétiques chinois *(gare TGV et gîte possible sur place)*

Apprentissage des sections 1 à 5 ou de la forme intégrale en fonction de votre niveau

Avec Session annuelle de certification – pour les étudiants remplissant les conditions

Taijiqiu (太极球)

Qi Gong de la balle de Taiji

Charleville-Mézières « Session d'automne »

Les 24-25 Octobre 2026 avec Bruno ROGISSART

Au centre d'arts martiaux et énergétiques chinois *(gare TGV et gîte possible sur place)*

Ce stage propose une découverte progressive du Taijiqiu, la pratique de la balle de Taiji.

À travers des mouvements circulaires et continus, nous explorerons la coordination du corps, la mobilité de la taille et la relation entre intention, respiration et geste.

Aperçu non exhaustif du programme :

- Exercices préparatoires (échauffements) ;
- Apprentissage des fondamentaux, maniement de la balle, postures, pas, respiration ;
- Energétique appliquée à la p=balle taiji, méridiens, Dantian, circulations énergétiques… ;
- Exercices composant la 1ère méthode du Qi Gong de la balle de Taiji.

Fiche d'inscription

Séminaires « Arts Corporels TAIJI » - Saison 2026 -2027

NOM ..... PRENOM .....

Date et lieu de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél (domicile) ..... Tél (prof) .....

Email (en majuscule) : .....@.....

Toute inscription vaut pour l'année entière, qui devient exigible aux dates convenues dès la signature du contrat. Une absence prolongée pour maladie ou pour accident ne peut être la cause de non-paiement ou donner lieu à un remboursement. Tout séminaire manqué et signalé au préalable à l'ITEQG pourra être rattrapé dans les 12 mois avec un délai de prévenance d'un mois minimum à respecter impérativement.

* Conformément à la loi je dispose d'un délai de 7 jours pour annuler mon inscription

O Je déclare avoir pris connaissance du règlement de ITEQG Et m'engage à le respecter.

Fait à .....
Le .....
Signature de l'étudiant
(« Lu et approuvé »)

Adressez toute correspondance pour la FRANCE et la BELGIQUE à :
ITEQG 7, rue du bochet bas 08500 LES MAZURES - FRANCE
☏ (+33) 03.10.43.17.44 - N° SIRET 38182106500012

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Séminaires 2026 – 2027

(Votre inscription peut se faire sur votre espace NOMAFORM – Catalogue des formations)

NOM : ..... Prénom : .....

Je sollicite mon inscription aux séminaires suivants :

(cochez s'il vous plait)

TAIJIZHANG « LA PAUME DU TAIJI »

- ☐ **Bruxelles « session de printemps » - Les 01-02 mai 2027**
- ☐ **Paris - Les 19-20 juin 2027**

TAIJISHAN « L'éventail du taiji »

- ☐ **Charleville-Mézières « session d'automne » Les 22-23 octobre 2026**
- ☐ **Bruxelles « session de printemps » Les 29-30 avril 2027**

TAIJIJIAN « L'Epée du taiji »

- ☐ **Charleville-Mézières « session d'automne » Les 20-21 octobre 2027**

TAIJIQIU « La Balle du taiji »

- ☐ **Charleville-Mézières « session d'automne » Les 24-25 octobre 2027**

Frais de participation

Bruxelles	**Nombre de séminaire ……. X 210€ = …….. €uros**
Charleville-Mézières	**Nombre de séminaires …… x 210€ = …….. €uros**
PARIS	**Nombre de séminaire ……. X 210€ = …….. €uros**

Règlement par virement ou par chèque à l'ordre de ITEQG –

Pour la Belgique : banque BELFIUS (ex/DEXIA) COUVIN Compte 068-2386327-57 - IBAN BE09068238632757 - BIC GKCCBEBB

Pour la France : banque Crédit Mutuel compte 00019118941-34 – IBAN FR7610278088520001911894134 – BIC CMCIFR2A

Joindre SVP l'ordre de virement de votre banque

Pour Bruxelles le formulaire hébergement et repas sera envoyé à la suite de votre inscription

Pour Charleville-Mézières réservez votre gîte en cochant ici ☐ 35€/nuitée

Et Si vous souhaitez arriver la veille cocher également ici ☐

La facture et l'attestation de stage seront versées directement sur votre espace NOMAFORM

Adressez toute correspondance pour la FRANCE et la BELGIQUE à :
ITEQG 7, rue du bochet bas 08500 LES MAZURES - FRANCE
☎ (+33) 03.10.43.17.44 - N° SIRET 38182106500012

REGLEMENT DE L'INSTITUT

Conditions d'admissions

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement de l'Institut. Les inscriptions sont reçues et enregistrées sous réserve d'examen. L'ITEQG statue à toute époque sur les refus ou les admissions sans recours et sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'élève refusé ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par l'ITEQG. Il ne pourra non plus invoquer, comme constituant la preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et l'ITEQG ou l'encaissement du prix de l'inscription ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque. Le rejet de l'inscription ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Institut.

Obligation du candidat

Le candidat s'engage à respecter le règlement de l'institut (horaires, ponctualité, présentation, attitude convenable) et tout aménagement ou modification de celui-ci s'appliquant aux particularités des lieux de séminaires.

Propriétés des cours

Les droits de propriété intellectuelle afférents au programme et supports de cours de formation appartiennent à BRUNO ROGISSART. Toute utilisation, reproduction, diffusion, commercialisation, modification de toute ou partie de ce programme, sans l'autorisation de BRUNO ROGISSART est prohibée et pourra entrainer des actions et poursuites judiciaires telles que notamment prévues par le code de la propriété intellectuelle et/ou le code civil.

Inscription

Aucune inscription ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée de son règlement. Il ne donne droit à aucun remboursement en cas de désistement du stagiaire, moins d'un mois avant le début des cours.

Coût

Le montant des frais d'enseignement est fixé pour l'année entière et ne peut être modifié en cours d'année, il comprend : les séminaires, cours enseignement théorique et pratique / la fourniture de supports pédagogiques (polycopiés – notes de cours) / le contrôle de la formation - Cette participation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement et de repas lors des séminaires.

Librairie

Le tarif des cours et stages ne comprend pas le prix des ouvrages complémentaires (livres, CD, DVD...) pouvant être nécessaires à l'étude.

Déduction des frais de Formation pour les professionnels.

Au titre des frais de formation déductibles selon la législation comptable et fiscale en vigueur. L'Institut fournira les pièces justificatives correspondantes (facture acquittée, état de présences …).

Lieu des séminaires week-ends

L'Institut se réserve le droit de déplacer le lieu des séminaires Week-ends dans un rayon de 35 kms du lieu auquel l'étudiant est affecté. Lorsque les conditions sanitaires l'imposent les séminaires week-ends sont dispensés sur zoom. Les élèves reçoivent systématiquement les liens d'accès avec leurs convocations.

Suivi des séminaires.

La formation doit être suivie avec assiduité - un séminaire manqué peut être rattrapé sur une autre date et éventuellement une autre thématique à PARIS - BRUXELLES ou REIMS dans les 12 mois maximum suivant la date du séminaire manqué. Toute absence doit être signalée au secrétariat de l'ITEQG par téléphone ou par email. Toutefois, un délai de prévenance d'un mois minimum est nécessaire pour pouvoir bénéficier du rattrapage. Tout rattrapage de séminaire manqué n'est possible qu'en étant toujours inscrit au cursus de formation au moment de la demande. En cas de mesure administrative empêchant la tenue d'un ou plusieurs séminaires en France ou en Belgique ceux-ci seront rattrapables dans les mêmes conditions et ne peut donner lieu à aucun remboursement ou annulation.

Publicité et vente

L'élève ne peut présenter sur les lieux de stages, sous peine d'exclusion, du matériel, produits ou services (vente, publicité) sans accord préalable avec l'Institut. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit (sans qu'il puisse réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes versées pour sa participation ni aucune autre indemnité).

Photographies – Films – Vidéos – Magnétophones

Les photographies, les enregistrements audios et les films par vidéo de Bruno Rogissart ne sont pas autorisés. Cette règle s'applique aussi bien pour les séminaires en présentiel que pour les formations dispensées en visioconférence sur zoom.

"Lu et approuvé » date et signature de l'étudiant.

Adressez toute correspondance pour la FRANCE et la BELGIQUE à :
ITEQG 7, rue du bochet bas 08500 LES MAZURES - FRANCE
☎ (+33) 03.10.43.17.44 - N° SIRET 38182106500012